



SÉANCE INFORMATION MEMBRES OAI

NOUVELLE LOI : ACCESSIBILITÉ À TOUS DES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC, VOIES PUBLIQUES ET BÂTIMENTS D'HABITATION COLLECTIFS

CHÈRE / CHER MEMBRE,

Le *Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région* et l'*OAI* ont l'avantage de vous inviter à la séance d'information qui aura lieu

Mercredi 30 mars 2022
de 16h - 18h - au Siège OAI



PROGRAMME

- ACCUEIL** Michelle FRIEDERICI, *Présidente OAI*
- INTRODUCTION** Corinne CAHEN, *Ministre de la Famille et de l'Intégration*
- PRÉSENTATION** Loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs et de ses règlements grand-ducaux d'exécution
- Sandy ZOLLER, *Conseiller de direction, Division « Personnes handicapées » du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région*
- Magnus KOERFER, *Architecte, Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments (ADAPTH)*
- Documentation :**
Texte de la loi: [Mémorial A n°26 du 18/01/2022](#) sur www.legilux.lu
[Projet des 3 règlements d'exécution](#) du site www.cc.lu, rubrique « Toute l'information » => « Avis & Législation »
Avis OAI du 28 mai 2019 dans la [Médiathèque](#) du site www.oai.lu
- QUESTIONS / RÉPONSES** Merci de nous adresser via le formulaire d'inscription ou par e-mail (oai@oai.lu) vos éventuelles questions afin de pouvoir les transmettre aux intervenants avant la séance en question.
- La séance sera tenue en **langue luxembourgeoise**. Les supports de présentation seront en français. Les questions pourront être posées en **luxembourgeois, français ou allemand**. Les salariés de membres OAI peuvent s'inscrire avec le numéro OAI du bureau.
- Inscription sur le site www.oai.lu rubrique « Agenda » avant le 28 mars 2022.*

Salutations cordiales

Pierre HURT
Directeur OAI



L'accès à la salle se fera sous le régime Covidcheck 2G+.
Merci d'amener votre certificat muni du QR-Code afin de justifier de votre vaccination ou rétablissement.
Le cas échéant, vous devrez présenter un test certifié en cours de validité ou réaliser un autotest rapide sur place.
Plus d'information sur www.covidcheck.lu.